

LE CAHIER MUNICIPAL

TRAVAUX DANS LE SECTEUR SAINT-JEAN-CHRYSTOSTOME

DU 16 MAI AU 10 JUIN

Des travaux de remplacement de l'éclairage public seront réalisés dans le secteur Saint-Jean-Chrysostome, sur les portions de rues suivantes :

- Des deux côtés de l'**avenue Taniata**, entre les rues Fontaine et Beaudoin
- Du côté sud de la **rue de la Prairie**, entre la rue du Paprika et l'avenue Taniata

Horaire

- Du 16 mai au 10 juin
- Du lundi au vendredi, de 7 h à 17 h

Effets sur la circulation

La circulation sera maintenue en tout temps dans les deux directions. Veuillez suivre la signalisation en place et faire preuve de prudence en diminuant votre vitesse.

Nature des travaux

Au total, 96 poteaux et têtes d'éclairage désuets seront remplacés par un éclairage à DEL.

Avantages de l'éclairage à DEL

- Plus facile à contrôler
- Meilleur rendement
- Moins énergivore

Merci de votre collaboration.



COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Vous faites le grand ménage du printemps? Débarrassez-vous d'objets particulièrement lourds ou imposants grâce au service de collecte des encombrants. La collecte des encombrants s'effectue toutes les deux semaines, le même jour que la collecte des matières recyclables.

L'inscription est obligatoire et doit être faite avant 15 h le jour ouvrable précédant la collecte.

Inscription et information :

► ville.levis.qc.ca/encombrants
ou composez le 311



COLLECTE DES SURPLUS DE RÉSIDUS VERTS

DU 2 AU 23 MAI

Du 2 au 23 mai, les surplus de résidus verts seront ramassés en même temps que la collecte du bac brun. Vous pourrez donc déposer en bordure de rue :

- Sacs en papier contenant du gazon, des feuilles, et autres résidus verts
- Petites branches (max 1 cm de diamètre) attachées en petits fagots

Prenez note que les sacs en plastique et les grosses branches ne seront pas ramassés. Les grosses branches doivent être inscrites à la collecte des encombrants ou apportées à l'écocentre.



APPELS D'OFFRES

TRAVAUX D'AMÉLIORATION DE L'ÉCLAIRAGE DU PARC INDUSTRIEL DE SAINT-ROMUALD PHASE 2

NO : 2022-50-45

Dépôt des soumissions : avant 14 h, heure en vigueur localement, le 13 mai 2022, date et heure de la réception des soumissions.

SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'ÉLABORATION DES PLANS ET DEVIS DES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DU CHALET DU PARC MARÉCHAL-JOFFRE

NO : 2022-55-57

Dépôt des soumissions : avant 14 h, heure en vigueur localement, le 16 mai 2022, date et heure de la réception des soumissions.

FOURNITURE, LEVÉE ET TRANSPORT DE CONTENEURS « ROLL-OFF » ET TRAITEMENT DES MATIÈRES APPORTÉES À L'ÉCOCENTRE DE LÉVIS

NO : 2022-50-58

Dépôt des soumissions : avant 14 h, heure en vigueur localement, le 16 mai 2022, date et heure de la réception des soumissions.

SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA MISE À JOUR DES FICHES D'INVENTAIRE DES BÂTIMENTS DE GRANDE VALEUR PATRIMONIALE DE LA VILLE DE LÉVIS

NO : 2022-55-65

Dépôt des soumissions : avant 14 h, heure en vigueur localement, le 19 mai 2022, date et heure de la réception des soumissions.

SERVICES D'EXPERTS POUR LA CONCEPTION ET L'EXÉCUTION D'UN PLAN DE MISE EN LUMIÈRE DE L'HÔTEL DE VILLE DE LÉVIS

NO : 2022-55-40

Dépôt des soumissions : avant 14 h, heure en vigueur localement, le 30 mai 2022, date et heure de la réception des soumissions.

AGRANDISSEMENT DU CENTRE CULTUREL DE LÉVIS

NO : 2022-50-59

Dépôt des soumissions : avant 14 h, heure en vigueur localement, le 30 mai 2022, date et heure de la réception des soumissions.

AVIS AUX SOUMISSIONNAIRES

Les avis, les documents d'appel d'offres, les termes de ceux-ci ainsi que les résultats sont disponibles par le biais de SÉAO (www.seao.ca) ou au 1 866 669-7326. L'obtention des documents est sujette à la tarification de cet organisme.

CONSULTATION PUBLIQUE

Une **séance de consultation** est prévue le **31 mai 2022** à 18h30, au 2175, chemin du Fleuve, salle du conseil de l'hôtel de ville, dans le secteur Saint-Romuald. Lors de cette séance, le projet de règlement suivant sera présenté :

- Projet de règlement RV-2022-22-11 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le Schéma d'aménagement et de développement (seconde partie de l'exercice de conformité au Plan métropolitain de développement et d'aménagement)**

Ce projet de règlement vise à modifier le Schéma d'aménagement de manière à compléter l'exercice de conformité au Plan métropolitain de développement et d'aménagement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Québec. La modification a pour objet la mobilité durable, la qualité des milieux de vie, l'agriculture urbaine, le patrimoine, le paysage, les espaces naturels et récréotouristiques.

Une **consultation écrite**, accompagnant l'assemblée publique de consultation, aura lieu du **3 au 30 mai 2022**.

Les citoyens sont appelés à émettre des commentaires par écrit sur le projet de règlement suivant par l'entremise de l'adresse courriel identifiée à l'avis public.

Consultez les avis publics à l'adresse suivante ► ville.levis.qc.ca/taxes-permis-règlements/avis-publics

CAMP DE JOUR | L'EXPÉRIENCE D'UNE VIE

Complicité



POUR TOUS LES DÉTAILS
SUR LES POSTES
OFFERTS ET
POUR POSTULER :



L'ÉQUIPE DU CAMP DE JOUR RECRUTE!

Il n'est pas trop tôt pour choisir de travailler cet été au camp de jour. Plusieurs postes sont disponibles.

- animateur
- accompagnateur
- animateur spécialisé

POURQUOI TRAVAILLER AU CAMP DE JOUR?

Faire partie de l'équipe, c'est de...

- Faire la différence dans la vie des enfants
- Développer de nouvelles amitiés
- Vivre une expérience unique
- Avoir la fierté du devoir accompli après chaque journée de travail
- Créer des souvenirs inoubliables
- Travailler dans un milieu coloré et dynamique
- Obtenir une prime d'assiduité de 500 \$ à la fin de l'été (offerte à ceux qui complètent leur formation et l'été au camp de jour)

ON S'OCCUPE
DE VOTRE RUE!



TRAVAUX D'ASPHALTAGE, TROTTOIRS OU BORDURES

ville.levis.qc.ca

Transport et infrastructures
LÉVIS EN CHANTIER



Les travaux d'asphaltage et de réfection de bordures et trottoirs commenceront

DÈS LE 9 MAI

Vérifier si des travaux auront lieu dans votre secteur grâce à notre carte interactive disponible à la page *Lévis en chantier*.

Carte interactive



Horaires des chantiers :

Lundi au vendredi,
de 7 h à 17 h 30

ABATTAGE D'ARBRE

Vous devez abattre un arbre malade ou nuisible sur votre propriété : **n'oubliez pas qu'un permis est nécessaire** pour procéder à l'abattage. Consultez la fiche simplifiée à cet effet pour connaître la réglementation applicable et les informations nécessaires au dépôt de votre demande de permis.

